



Séance du 27/11/2025

Délibération N°271125/10

| | |
|--|-----------|
| Nombre de conseillers en exercice : | 47 |
| Présents : ... | 35 |
| Excusés : | 12 |
| Pouvoirs : ... | 8 |
| Votants : ... | 43 |
| - dont « pour »: ... | 43 |
| - dont « contre »: ... | 0 |
| - dont abstention : | 0 |

Le **27 novembre 2025 à 20h30**, les membres du conseil communautaire de la Communauté de Communes d'Aire sur l'Adour, convoqués le 20 novembre 2025, se sont réunis sous la présidence de **Monsieur Philippe BRETHERS à AURENSAN**.

Présents : Mrs et Mmes LAGRAVE Xavier, ASSIBAT Marie, POMIES Claude, BARRAILH-LAFARGUE Vincent, MECHIN Isabelle, PELLARINI Philippe, DARRIEUMERLOU Nathalie, GACHIE Florence, CAZABAN Yves, SAINT GERMAIN Paulette, LEBLOND Stéphane, DUPOUTS Roland, BOULIN Thierry, BERDOULET Cédric, DEHEZ Gérard, DUCONGE Joëlle, CASTAING Marie Laurence, SAINT GENEZ Daniel, ROUABLE Hervé, LALANNE Jean Michel, CARREAU Pascal, LAFARGUE Vincent, VACHER Béatrice, BRETHERS Philippe, BAQUIE Pascal, GIJSBERS Lambert, FABERES Nadine, PARGADE Jacques, MADER Karl, DOREILH Jean-Paul, DUFAU Jean Jacques, LAMARCADE Lydie, SILVEIRA MORAIS Philippe, MARQUE Michel, LABORDE Benoît.

Excusés : LAFFITTAU Corinne, BARON Chrystelle, DUBOSC Sonia, MALHERBE Bernard, BARRAUD Danielle, MARTIN Didier, BOP Philippe, MARTI Jérémy, SEBI Catherine, LAFARGUE Lionel, SAINT GERMAIN Dominique, CAMPAGNE Jean Luc.

Pouvoirs : LAFFITTAU Corinne à MECHIN Isabelle
 BARON Chrystelle à POMIES Claude
 MALHERBE Bernard à PELLARINI Philippe
 MARTIN Didier à LAGRAVE Xavier
 MARTI Jérémy à VACHER Béatrice
 SEBI Catherine à BOULIN Thierry
 LAFARGUE Lionel à BRETHERS Philippe
 CAMPAGNE Jean Luc à DUFAU Jean Jacques

Envoyé en préfecture le 04/12/2025

Reçu en préfecture le 04/12/2025

Publié le

ID : 040-200030435-20251127-D27112510-DE



Objet : Avenant à la convention de mise à disposition du local d'accueil touristique avec l'Office de tourisme communautaire

M. le Président explique que les locaux de l'Office de Tourisme communautaire d'Eugénie les Bains font l'objet de travaux de rafraîchissement et de mise aux normes. De fait, ils ne sont pas utilisables pour l'activité de l'association. Par conséquent, il est proposé que l'association utilise provisoirement la salle de réunion du musée Gaston Larrieu, local appartenant à la commune.

Il convient donc d'établir un avenant à la convention de mise à disposition établie avec l'Office de tourisme communautaire le 12 mars 2025 pour l'occupation temporaire de la salle de réunion du musée Gaston Larrieu.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil communautaire,

AUTORISE la signature d'un avenant à la convention établie avec la commune d'Eugénie le 12 mars 2025 pour la mise à disposition du local de l'office de tourisme qui prévoit la mise à disposition temporaire, pendant le temps des travaux, jusqu'à fin février, de la salle de réunion du musée Gaston Larrieu.

La proposition d'avenant est jointe à la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,
Le Président
Philippe BRETHERS